



ADERE - Association de Défense de l'Environnement de la Région d'Egreville

Compte rendu de l'assemblée générale (activités de 2011)

Le samedi 3 novembre 2012 à 18 h, nous nous sommes réunis au siège social et domicile de Charles-Henri SAÏLLER, président de l'ADERE, pour l'assemblée générale de notre association.

La plupart des administrateurs et quelques membres de l'ADERE étaient présents. Il s'agissait d'une réunion purement associative, sans invitation de personnes extérieures comme des élus ou des journalistes, permettant ainsi la discussion des stratégies à venir, notamment face au Schéma Régional Éolien.

Rapport moral et d'activités (Charles-Henri SAÏLLER, président)

L'ADERE maintient les priorités des années précédentes, à savoir :

1. Adhésions et collaboration de l'ADERE

- *Fédération Environnement Durable (FED)*
- *Plateforme européenne contre l'éolien industriel (EPAW)*, regroupant actuellement 556 associations de 24 pays européens.
- *Nature Environnement 77, Melun*
- *Groupement Ecologique de Nemours et des Environs (GENE)*
- *Collectif Non au pétrole de schiste Bocage gâtinais*
- *Association de Défense de l'Environnement de Villebéon et des Alentours (ADEVA)*

2. Carrières de chailles

Entre mars et juillet 2011 : arrachage d'arbres et carottages dans des champs aux Canas, pour une vente à un industriel, d'après la déclaration de l'agriculteur propriétaire ; affaire suivie et à surveiller.

3. Représentation de l'ADERE lors de manifestations régionales

Assemblée générale de l'AHVOL à Jouy
Assemblée générale du GENE à Saint-Pierre-lès-Nemours
Assemblée générale de l'ADEVA à Villebéon

4. Pétrole de schiste

Mars 2011 : manifestation à Doue (2 membres ADERE présents)
Avril 2011 : manifestation à Meaux (4 membres ADERE se sont déplacés)

C.-H. Saïller a représenté l'ADERE à de nombreuses actions qui ont suivies en 2012 (affichage, réunions publiques à Chéroy et Nonville, manifestation-pique-nique à Nonville, projection du film « Gasland » par le GENE à Nemours).

Dernière info du 23 octobre 2012 : le conseil municipal d'Egreville, après délibération et vote à l'unanimité, a envoyé un courrier pour signaler son désaccord quant à l'exploration et l'exploitation du pétrole de schiste, permis de Chéroy.

5. Projets éoliens

- Octobre 2011 : délégué par la Fédération Patrimoine-Environnement, C.-H. Sailler a participé à la 1^{re} réunion pour le Schéma Régional Eolien (SRE) Île-de-France à Gentilly. Mais absence d'invitation pour les deux réunions suivantes.
- Chalautre-la-Grande—Provins—UNESCO :
Entre octobre et novembre 2011 : dossier remis par Nature Environnement 77 ; en collaboration avec *Vent de Colère en Visandre*, participation à l'enquête publique à Chalautre-la-Grande et rendez-vous avec Christian Jacob.
- Villenauxe-Montpothier (Aube)
Novembre 2011 : intervention à une réunion publique à Louan et aide à la création de l'association *Vent de Colère en Provinois*.

Le rapport moral et d'activités a été adopté à l'unanimité.

Rapport financier (Doris METTE, trésorière)

La trésorière a fait état d'un bilan détaillé et très équilibré, notamment grâce aux cotisations et dons des adhérents dont 9 bienfaiteurs. Le rapport financier est disponible pour nos membres sur simple demande.

La plupart de nos adhérents nous ont déjà adressé leur renouvellement d'adhésion 2012 pour l'assemblée générale : nous vous remercions vivement de votre soutien fidèle !

Merci aux adhérents qui ne l'ont pas encore fait, de nous adresser leur cotisation 2012 avant la fin de l'année : vous trouverez un formulaire en annexe.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Stratégies quant au schéma régional éolien (SRE) en Île-de-France

Le 28 septembre 2012, le préfet de la Région Île-de-France a approuvé par arrêté le schéma éolien d'Île-de-France, selon lequel le sud Seine-et-Marne possède un potentiel de développement éolien de 25 à 40 éoliennes. La majorité des communes de Seine-et-Marne est d'ailleurs classée en « favorable » à ce développement car ne représentant pas d'enjeux ou des enjeux faibles.

Il est possible d'entreprendre un recours gracieux contre cet arrêté dans un délai de 2 mois, donc avant le 28 novembre 2012. La Fédération Environnement Durable encourage ses associations adhérentes à se regrouper en collectifs, comme cela s'est fait pour les recours administratifs déjà déposés contre les schémas régionaux éoliens en Bourgogne, Centre, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, etc.

Suite à une réunion entre le bureau de l'ADERE et la présidente de l'ADEVA le 20 octobre 2012 et la participation de l'association *Vent de Colère en Visandre*, Charles-Henri SAÏLLER propose de se grouper en collectif et de demander un recours gracieux, avec l'aide d'un avocat spécialisé et pour cela, d'y contribuer financièrement (ADERE et ADEVA ne franchiront pas un seuil fixé), mais à condition que les autres associations et particuliers contribuent à compléter le financement global d'une telle procédure.

Après discussion, le conseil d'administration est d'accord sur le principe d'un recours gracieux, mais à condition que ce collectif à constituer reçoive le soutien d'associations et de fédérations de grande portée, comme par exemple les fédérations de protection du patrimoine.

Pour plus d'informations, consultez notre site Internet : www.adere-egreville.org